

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Stanislas BARTHELEMY.

Etaient présents : MM. Stanislas BARTHELEMY, Jacqueline MOREL, Christophe HENRIQUET, Guillaume CAMUS, Chantal CHARPENTIER, Emilie CHOISMIN, Evelyne DESSUILLE, Bernard DHOURY, Baptiste LECAT, Séverine LEGRANGER, Frédéric MULLER, Didier VOITURONT, Brigitte VASSEUR

Etaient absents représentés : Philippe FERCOT donne pouvoir à Stanislas BARTHELEMY, Laurence BERTRAND donne pouvoir à Jacqueline MOREL, Isabelle DESSERTY donne pouvoir à Bernard DHOURY, Fabrice LOCMONT donne pouvoir à Brigitte VASSEUR

Absents non excusés : Marion FREDON, Clément MOINAT

Nombre de conseillers en exercice	:	19
Nombre de conseillers présents et représentés	:	17

Ordre du jour

- Nomination d'un secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la précédente séance

- Affaires Financières
- Attribution d'une subvention à la Coopérative Scolaire du Compiégnais – Année 2024 – *Point ajouté à l'ordre du jour*
- Convention d'occupation du domaine public avec la société FREE MOBILE
- Cession par acte administratif à l'euro symbolique de la parcelle ZR 259 à la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées
- Vente des parcelles cadastrées ZN 19-20-21-22-23 – rue des Ormelets
- Dispositif « un fruit à la récré »
- Subvention exceptionnelle au club longueillois de tennis de table
- Liste des décisions du Maire

- Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance et fait appel à candidature pour un secrétaire. Madame Séverine LEGRANGER est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la précédente séance qui est adopté à l'unanimité par l'assemblée.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Attribution d'une subvention à la Coopérative Scolaire du Compiégnais – Année 2024

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de la société CHAUSSON qui souhaite s'installer à côté de la société de LAFARGE, Chaussée de Normandie. Il invite Monsieur Guy HARLE D'OPHOVE à s'exprimer sur ce sujet. Monsieur HARLE D'OPHOVE informe qu'à l'époque, la zone industrielle avait du sens pour la société LAFARGE pour l'extraction des terres afin d'alimenter ses chantiers mais que d'ici une dizaine d'années elle est amenée à disparaître. Il informe l'assemblée que l'entreprise CHAUSSON desservira la région parisienne en parpaings avec un trafic de 32 camions par jour et aucune livraison par voie ferroviaire. Il explique qu'à proximité est situé une zone touristique et de loisirs en plein développement avec les Étangs de l'Abbaye, la base de loisirs et le parc animalier. Les étangs de l'Abbaye attirent environ 3200 touristes anglais par an entre mars et novembre qui profitent aux commerces de la commune. Ils emploient 14 personnes à ce jour.

Les problèmes générés par l'usine CHAUSSON tels que la pollution nocturne ainsi que les eaux de pluie qui s'écoulent dans les fossés adjacents risquent de bloquer le développement des étangs de l'Abbaye. D'après Monsieur HARLE D'OPHOVE, l'usine de CHAUSSON ne créera que peu d'emploi (3-4 personnes à l'intérieur et 3-4 personne à l'extérieur de l'usine). Il a interrogé la société CHAUSSON sur plusieurs points mais n'a obtenu aucune réponse.

Monsieur le Maire répond que la zone concernée a été placée en zone industrielle dans le plan local d'urbanisme communal et qu'il ne peut refuser un permis si le projet respecte le règlement de la zone. Concernant la fin de l'activité de LAFARGE d'ici 10 ans, c'est peu probable selon lui car il n'y a pas de gravier dans le secteur sauf lorsque la plateforme ferroviaire arrivera. Concernant la circulation des camions, l'exploitation de la carrière à Rivecourt arrive à terme dans 2 ans. Cela réduira le trafic d'une centaine de camions par jour. Monsieur le Maire essaie toujours de se battre pour que tout le monde soit gagnant et de profiter de l'installation de cette usine pour diminuer les nuisances actuelles. Monsieur HARLE D'OPHOVE répond qu'il faut se battre pour que l'usine ne s'implante pas à cet emplacement. Monsieur le Maire pense que si l'usine s'implante dans la ZAC Paris Oise, la circulation des camions sera beaucoup plus importante car il faudra aller jusqu'à LAFARGE pour s'alimenter en matière première. Monsieur le Maire demandera à la société CHAUSSON une réponse précise et par écrit à toutes les demandes faites par Monsieur Guy HARLE D'OPHOVE. Il le remercie d'être venu exprimer ses craintes et son opposition sur ce projet. Monsieur Guy HARLE D'OPHOVE quitte la salle à dix-neuf heures et trente minutes.

AFFAIRES FINANCIERES

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA COOPERATIVE SCOLAIRE DU COMPIEGNOIS – ANNEE 2024

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande de subvention de la Coopérative Scolaire du Compiégnois pour le versement de leur subvention annuelle d'un montant de 2 500 € pour l'année 2024. Il informe également, que suite à un déficit de plus de 5 000 euros, l'association a décidé d'arrêter l'accueil du soir. Le service animation va subir une augmentation d'inscriptions d'enfants pour le périscolaire du soir à partir de septembre 2024. Il faudra recruter un animateur supplémentaire.

L'assemblée décide, à l'unanimité d'octroyer cette subvention.

CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AVEC LA SOCIETE FREE MOBILE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la société FREE MOBILE dont le siège social est situé au 16 rue de la Ville l'Evêque, 75 008 PARIS, représentée par Monsieur Antoine Le Gal, souhaite installer sur la commune, un relais téléphonie mobile au 13 bis rue de la Gare. Le montant de la redevance annuelle est de 6 000 € avec une revalorisation du montant du loyer de 2 % par an. Monsieur Baptiste LECAT s'interroge sur les accès 24h/24 et sur le caractère peu esthétique de cette antenne. Monsieur le Maire répond qu'un badge leur sera remis pour accéder au site. **Avec 12 voix pour, 2 abstentions (Guillaume CAMUS et Chantal CHARPENTIER) et 3 voix contre (Séverine LEGRANGER, Baptiste LECAT et Emilie CHOISMIN), l'assemblée décide :**

- D'autoriser la société FREE MOBILE à installer son relais téléphonie au 13 bis rue de la Gare, sur la parcelle cadastrée AE n°81,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention présentée en annexe avec la société FREE mobile pour une durée de douze années et prenant effet à la date de signature de ladite convention.

CESSION PAR ACTE ADMINISTRATIF A L'EURO SYMBOLIQUE DE LA PARCELLE ZR 259 A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE D'ESTREES

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées souhaite construire une nouvelle station d'épuration à la ZAC Paris Oise sur la parcelle cadastrée section ZR n° 259 (superficie de 1 658m²) située au lieu-dit La Butte de Rhuis sur le territoire de la commune. Afin de mener à bien ce projet de construction, cette parcelle doit être cédée à la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées.

Cette régularisation foncière permettra à la Communauté de Communes de devenir propriétaire de ladite parcelle où se situe actuellement l'ancienne station d'épuration de la ZAC Paris Oise.

La vente de la parcelle ZR n° 259 est proposée à l'euro symbolique. Les frais annexes associés à ce dossier seront pris en charge par la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées.

L'assemblée, à l'unanimité, décide :

- D'approuver l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée section ZR n° 259, située au lieu-dit La Butte de Rhuis, d'une surface de 1 658m²,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte administratif nécessaire à la vente de la parcelle à l'euro symbolique. Les frais annexes associés à ce dossier seront pris en charge par la Communauté de Communes de la Plaine d'Estrées.

VENTE DES PARCELLES CADASTREES ZN 19-20-21-22-23 – RUE DES ORMELETS

Monsieur le Maire rappelle le procès-verbal du 13 septembre 2023, par lequel Madame Jacqueline MOREL, adjointe au Maire, informait l'assemblée qu'un investisseur avait adressé une proposition pour l'acquisition des parcelles cadastrées ZN 19-20-21-22-23, rue des Ormelets, en vue de construire un bâtiment logistique de 37 000 m². Le Syndicat Mixte du Port fluvial de Longueil Sainte Marie était également intéressé et nous attendions une éventuelle contre-proposition de sa part. Par courrier du 21 juin 2024, le syndicat mixte du Port Fluvial nous informe ne pas donner suite à cette dernière.

L'assemblée, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer une promesse de vente avec la société LOGISTICS CAPITAL PARTNERS, concernant les parcelles cadastrées section ZN N°19-20-21-22-23, rue des Ormelets, pour une contenance de 114120 m², au prix de 15€/m² paiement immédiat sans condition suspensive auquel s'ajoutera 20 €/m² après l'obtention du permis de construire et de l'arrêté préfectoral pour l'exploitation d'un entrepôt au titre de la réglementation sur les installations classées ICPE devenus définitifs et purgés de tout recours,
- D'établir un Projet Urbain Partenarial (PUP) entre la commune et la société LOGISTICS CAPITAL PARTNERS pour les travaux de voirie et l'aménagement du giratoire l'intersection de la RD155 et de la RD26 permettant une meilleure desserte des terrains en contrepartie de l'exonération de la part communale de la taxe d'aménagement. La surface du giratoire sera revendue à l'euro symbolique,
- D'autoriser Monsieur le Maire à réaliser les négociations.

DISPOSITIF « UN FRUIT A LA RECRE »

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune participait au dispositif « Fruit à la récré » entre 2009 et 2020. Ce dispositif consiste à :

- Promouvoir des comportements alimentaires plus sains auprès des élèves (lutte contre l'obésité, prévention des maladies liées à une alimentation trop riche en graisses et sucres et pas assez diversifiées),
- Enrichir leurs connaissances sur les filières et les produits agricoles et agroalimentaires, en particulier les produits SIQO (signes d'identification de la qualité et de l'origine : circuit court, saisonnalité, agriculture durable, qualité de l'environnement)

Il informe que l'opération avait été arrêtée pendant la crise sanitaire COVID, mais que depuis septembre 2023, la commune distribue à nouveau des fruits aux élèves des écoles maternelle et élémentaire, une fois par semaine, pendant la récréation de l'après-midi. Cependant, afin de bénéficier d'une aide de l'Etablissement National des Produits de l'Agriculture et de la Mer (FRANCEAGRIMER), **l'assemblée, à l'unanimité, décide :**

- De renouveler l'opération « Fruit à la récré » pour l'année scolaire 2024/2025 ;
- De solliciter FRANCEAGRIMER pour demander les subventions correspondantes.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CLUB LONGUEILLOIS DE TENNIS DE TABLE

Monsieur le Maire informe qu'un joueur du club longueillois de tennis de table s'est qualifié pour la finale nationale qui s'est déroulée en Mayenne les 29 et 30 juin 2024. Le club sollicite le conseil municipal, par courrier reçu le 17 juin 2024, une aide financière pour couvrir les frais engendrés pour l'hébergement s'élevant à 168.94 €. Madame Brigitte VASSEUR et Monsieur Bernard DHOURY ne comprennent pas pourquoi le club représenté ne prend pas les frais à sa charge car une subvention lui a déjà été versée par la municipalité en mai. **Avec 8 voix pour, 3 abstentions (Baptiste LECAT, Evelyne DESSUILLE, Didier VOITURONT) et 6 voix contre (Bernard DHOURY ayant pouvoir pour Isabelle DESSERTY, Brigitte VASSEUR ayant pouvoir pour Fabrice LOCMONT, Frédéric MULLER, Emilie CHOISMIN), l'assemblée décide de verser une subvention exceptionnelle de 160 € au club longueillois de tennis de table.**

LISTE DES DECISIONS DU MAIRE

N° DECISION MUNICIPALE	Date signature devis	OBJET	TIERS	MONTANT TTC
2024/04/077	03/04/2024	Chaises école élémentaire	COMAT ET VALCO	2 558.40 €
2024/04/078	03/04/2024	Armoire école maternelle	BUREAU 60	449.75 €
2024/04/079	03/04/2024	Armoire école élémentaire	BUREAU 60	477.73 €
2024/04/080	03/04/2024	Pc portable DGS	PROXIMICRO	1 200.00 €
2024/04/081	04/04/2024	Requalification trottoirs en enrobé rue des ruminés	EUROVIA	27 410.60 €
2024/04/082	04/04/2024	Caces R486 A et B nacelle PINHAL A	CACEF	850.00 €
2024/04/083	08/04/2024	Visite du 09.07.2024 ACM Juillet	LA MER DE SABLE	1 810.00 €
2024/04/084	08/04/2024	Installation PC DGS	ADICO	720.00 €

2024/04/085	09/04/2024	Remplacement pare douche + abattant wc	CEDEO	626.40 €
2024/04/086	09/04/2024	Produit démoissant	LABO France	5 204.70 €
2024/04/087	02/04/2024	Initiation breakdance ACM ado juillet	BS HIP HOP	520.20 €
2024/04/088	04/04/2024	Panneaux rue Stanislas	VIRAGES	419.16 €
2024/04/089	11/04/2024	Casque sans fil service administration	OFFICEEASY	239.86 €
2024/04/090	15/04/2024	Brochures 8 pages Longueil info mai	IMPRIMERIE IMEDIA	954.00 €
2024/04/091	26/03/2024	Transport ZOO Amiens 16 juillet 2024 ACM	CHARLOT	1 340.00 €
2024/04/092	11/04/2024	Aménagement pose câble supp pour candélabre rue du muguet	SEZEO	4 918.87 €
2024/04/093	15/04/2024	Fourniture et pose d'une clôture et portillon	CPC	1 620.00 €
2024/04/094	16/04/2024	Plaçage de gazon terrain de foot	JARDIN DECOR	10 830.90 €
2024/04/095	17/04/2024	Housse de table pour la SMF	COMAT ET VALCO	916.80 €
2024/04/096	17/04/2024	Panneau électoral	PHILMAT	2 418.00 €
2024/04/097	22/04/2024	Feu d'artifice	AS PRODUCTION	4 200.00 €
2024/04/098	22/04/2024	Entrée au parc du 30.07.2024 ACM juillet	ROYAL KIDS	297.50 €
2024/04/099	22/04/2024	Entrée au parc du 30.07.2024 ACM juillet	SAMARA	980.00 €
2024/04/100	23/04/2024	Règlement de voirie	AREA	4 680.00 €
2024/04/101	23/04/2024	Analyse amiante	DIM EXPERT	1 572.00 €
2024/04/102	24/04/2024	Transport du 30.07.2024 ACM juillet	CHARLOT	360.00 €
2024/04/103	23/04/2024	Tondeuse	LEFEVRE	643.01 €
2024/04/104	23/04/2024	Souffleur à dos	LEFEVRE	747.16 €
2024/04/105	23/04/2024	Bac de nettoyage à ultrasons	LEFEVRE	625.64 €
2024/04/106	23/04/2024	Presse hydraulique	TRENOIS DECAMPS	1 880.10 €
2024/04/107	23/04/2024	Peinture ligne terrain de foot	ACA	604.14 €
2024/04/108	23/04/2024	Déplacement cuve service technique	BLUE GARDEN	14 630.00 €
2024/04/109	23/04/2024	Station de relevage + pompe évacuation service technique	BLUE GARDEN	16 170.00 €
2024/04/110	25/04/2024	Tablette lave-vaisselle cantine scolaire	HOBART	149.04 €
2024/04/111	26/04/2024	Bloc béton voirie	BUSCA	2 356.80 €
2024/04/112	29/04/2024	Raquettes badminton + filet + sac de rangement pour les JO	DECATHLON	460.00 €
2024/04/113	26/04/2024	Renouvellement abonnement Le Courrier des Maires	GRUPE MONITEUR	259.00 €
2024/05/114	03/05/2024	Casque sans fil service comptabilité	OFFICEEASY	224.27 €
2024/05/115	03/05/2024	Panneau signalisation + panonceau sur mesure	VIRAGES	820.39 €
2024/05/116	06/05/2024	Survol en avion pendant commémoration stèle	LE CERCLE DES MACHINES VOLANTES	350.00 €
2024/05/117	07/05/2024	Révision de la ZOE	GUEUDET	180.00 €
2024/05/118	07/05/2024	Plantes retombantes pour toute la commune	JARDILAND	359.20 €
2024/05/119	13/05/2024	Transport ACM 30 juillet	CHARLOT	1 260.00 €
2024/05/120	13/05/2024	Détartrage lave-vaisselle cantine	HOBART	451.44 €
2024/05/121	16/01/2024	Alimentation électrique climatisation mairie	STIO	10 055.64 €
2024/05/122	16/05/2024	Prestation coulée de boue cimetière	VEOLIA	320.00 €
2024/05/123	17/05/2024	Drapeaux plastique pour cérémonie	DOUBLET	145.80 €
2024/05/124	17/05/2024	Bloc béton voirie	BUSCA	2 008.80 €
2024/05/125	21/05/2024	Paumelle salle multifonctions	STIO	594.00 €
2024/05/126	21/05/2024	Travaux voiries communales	BUILD CONSULTING BTP	17 851.94 €
2024/05/127	21/05/2024	Travaux voirie commune	BUILD CONSULTING BTP	10 269.60 €
2024/05/128	27/05/2024	Bouton antipanique médiathèque	ASELESAINT	307.20 €
2024/05/129	24/05/2024	Commande de livres médiathèque	LIBRAIRIE DES SIGNES	682.13 €
2024/06/130	03/06/2024	Réparation suite entretien alarme	ASELESAINT	2 810.40 €
2024/06/131	06/06/2024	Différents travaux voirie	BUILD CONSULTING BTP	732.00 €
2024/06/133	27/05/2024	Renouvellement abonnement courrier picard	COURRIER PICARD	539.00 €
2024/06/134	10/06/2024	Brochures 4 pages Longueil info juin	IMPRIMERIE IMEDIA	552.00 €

2024/06/135	11/06/2024	Tapis de fleurs	CHAMOULAUD	1 971.09 €
2024/06/136	11/06/2024	Réparation porte salle modélisme et Ecom	BOITEL	2 314.75 €
2024/06/137	11/06/2024	Table pour prêt aux particuliers - stock	COMAT ET VALCO	2 119.20 €
2024/06/138	17/05/2024	Manuels scolaires EELE	EDITION SEDRAP	183.20 €
2024/06/139	23/05/2024	Fournitures 2023-2024 EELE	MAJUSCULE	226.73 €
2024/06/140	17/06/2024	Transport ACM 30 juillet	CHARLOT	630.00 €
2024/06/141	19/06/2024	Commande de livres - manuels CP	NATHAN	1 044.65 €
2024/06/142	19/06/2024	Commande de livres - manuels CP-CE1	NATHAN-RETZ	555.90 €
2024/06/143	19/06/2024	Commande de livres - manuels CE1-CE2	RETZ - HATIER - HACHETTE-MDI	513.91 €
2024/06/145	19/06/2024	Fournitures - CE2 - 2024/2025	MAJUSCULE	595.60 €
2024/06/146	19/06/2024	Fournitures - CP/CE1 - 2024/2025	MAJUSCULE	726.53 €
2024/06/147	19/06/2024	Fournitures - CE1/CE2 2024/2025	MAJUSCULE	659.47 €
2024/06/148	19/06/2024	Livres - manuels 2024-2025	EDITION JOCATOP	200.90 €
2024/06/149	20/06/2024	Fournitures maternelle 2024-2025	PICHON	2 108.42 €
2024/06/150	20/06/2024	Fournitures de bureau Mairie	OFFP	232.64 €
2024/06/151	20/06/2024	Sortie Base Nautique Centre Animation ACM Juillet	BASE NAUTIQUE	320.00 €
2024/06/152	20/06/2024	Livres école élémentaire - 2024/2025	LUDIC	83.50 €
2024/06/153	06/02/2024	Vente Pont élévateur Type DTPF607 n° de série C14003316 année 2014 à Monsieur Alain PINHAL	MONSIEUR PINHAL	100.00 €

QUESTIONS DIVERSES

Ecole spécialisée : Madame Séverine LEGRANGER informe avoir visité l'école O'TECH à Compiègne. C'est une école d'application qui forme à partir de 15 ans aux métiers de la métallurgie et de l'usinage. Les apprentis peuvent créer des médailles sur demande avec des logos. Elle propose que la mairie passe par eux lorsqu'il y aura des besoins. Monsieur le Maire trouve l'idée très intéressante.

Chemin communal rue des Lilas : Madame Emilie CHOISMIN informe que les riverains à proximité du chemin aimeraient remplacer les pierres bloquant l'accès aux véhicules par une solution plus esthétique et un fauchage plus régulier. Monsieur le Maire prend note de cette demande pour l'accès mais pour le fauchage, il souhaite préserver la nature et la biodiversité.

Taille des haies : Madame Emilie CHOISMIN demande comment obliger les habitants à tailler leurs haies en limite du domaine public. Monsieur le Maire répond qu'un courrier va être adressé notamment pour la ruelle Cordier.

Règlementation drone : Madame Emilie CHOISMIN demande quelle est la réglementation. Monsieur le Maire répond qu'au-dessus de sa propre habitation c'est légal, pour un vol plus haut et en dehors de sa propriété, il faut demander une autorisation. Il lui propose de rappeler la réglementation.

Fleurissement : Madame Chantal CHARPENTIER demande la possibilité d'installer des jardinières sur les trottoirs rue du Grand Ferré. Monsieur le Maire informe que la commune a fait le choix de remplacer les fleurs par des arbustes moins gourmands en eau pour faire face à des problèmes de sécheresse et de restriction d'eau comme l'an passé. De plus, ajouter une charge de travail au service technique est compliqué pour le moment. Monsieur Frédéric MULLER signale que les haies ne sont pas coupées à la salle multifonctions. Monsieur le Maire précise que cela a dû être fait entre temps.

Projet construction médiathèque : Madame Jacqueline MOREL informe que 3 architectes ont été retenus pour le concours d'architecte sur le projet. Une visite de site a été effectuée ce jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures et quarante minutes.

La Secrétaire de séance,
Séverine LEGRANGER



Le Maire,
Stanislas BARTHELEMY